

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

No: 500-06-000931-184

TOITURES T.B. BOYER INC.

Demanderesse

c.

PAGES JAUNES SOLUTIONS NUMÉRIQUES
ET MÉDIAS LIMITÉE

Défenderesse

DEMANDE CONJOINTE EN PROLONGATION DE LA SUSPENSION DE
L'INSTANCE
(Article 156 C.p.c.)

À L'HONORABLE MARC ST-PIERRE J.C.S., JUGE DÉSIGNÉ POUR ASSURER
LA GESTION PARTICULIÈRE DE LA PRÉSENTE INSTANCE, DANS ET POUR
LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DÉFENDERESSE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE PROCÉDURAL

1. Le 7 juin 2018, Toitures T.B. Boyer Inc. (la « **Demanderesse** ») dépose une demande d'autorisation d'une action collective contre Pages Jaunes Solutions Numériques et Médias Limitée (la « **Défenderesse** »), modifiée subséquentement le 22 novembre 2018 par la *Demande modifiée pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour se voir attribuer le statut de représentant*, visant à faire autoriser une action collective au nom du groupe suivant, tel qu'il appert du dossier de la Cour :

« Toutes les personnes physiques et morales, domiciliées ou ayant été domiciliées au Québec, étant ou ayant été partie à un contrat de services avec la défenderesse et qui se sont fait facturer par la défenderesse depuis le 8 juin 2015 quelque somme pour des services postérieurement à la présentation d'une demande unilatérale de résiliation de leur contrat avec la défenderesse ».

2. Le 12 mars 2019, l'honorable André Prévost, J.C.S. autorise l'institution de l'action collective, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
3. Le 5 décembre 2019, lors d'une conférence de gestion, l'honorable Marc St-Pierre, J.C.S. entérine le *Protocole de l'instance*, tel qu'il appert du dossier de la Cour.

4. Le 11 février 2020, la Défenderesse procède à l'interrogatoire préalable du représentant de la Demanderesse.
5. Le 9 décembre 2021, la Demanderesse procède à l'interrogatoire préalable de la représentante de la Défenderesse, madame Maxime Lacoste.
6. Le 10 décembre 2021, la Demanderesse procède à l'interrogatoire préalable d'un second représentant de la Défenderesse, monsieur Alexandre de Toledo.
7. Le 8 mars 2022, la Demanderesse procède à l'interrogatoire préalable d'un troisième représentant de la Défenderesse, madame Sherilyn King.
8. Le 17 mars 2022, la Demanderesse procède à l'interrogatoire préalable d'un quatrième représentant de la Défenderesse, madame Trenna Cooper.
9. Le 25 mars 2024, lors d'une conférence de gestion, l'honorable Marc St-Pierre, J.C.S. autorise la Demanderesse à procéder à l'interrogatoire préalable d'un représentant du bureau d'avocats Prévost Fortin D'Aoust de Saint-Jérôme conformément à la demande d'engagements souscrits lors de l'interrogatoire préalable de madame Trenna Cooper, prolonge le délai d'inscription pour instruction et jugement jusqu'au 30 septembre 2024 et dispense les parties de produire un nouveau protocole de l'instance, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
10. Le 29 octobre 2024, la Défenderesse communique les demandes d'engagements souscrits lors de l'interrogatoire préalable de madame Maxime Lacoste.
11. Le 12 novembre 2024, l'honorable Marc St-Pierre, J.C.S. prolonge le délai d'inscription pour instruction et jugement jusqu'au 14 février 2025, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
12. Le 16 avril 2025, cette honorable Cour prolonge le délai d'inscription pour instruction et jugement jusqu'au 14 septembre 2025, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
13. Le 12 septembre 2025, les parties déposent une *Demande conjointe de prolongation de délai d'inscription pour instruction et jugement* afin de prolonger la mise en état du dossier jusqu'au 15 décembre 2025, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
14. Le 11 décembre 2025, les parties déposent une *Demande conjointe en suspension de l'instance* afin de suspendre les délais jusqu'au 15 mai 2026, le tout afin de permettre aux parties de discuter en vue de régler le dossier.
15. Le 15 décembre 2025, cette Cour accorde la demande et suspend l'instance jusqu'au 15 mai 2026.
16. Depuis, plusieurs démarches ont été entreprises par la Défenderesse en vue notamment d'évaluer la portée du groupe, ce qui s'avère particulièrement difficile vu la nature du recours.

17. Les parties souhaitent poursuivre les démarches entreprises en vue de régler le dossier et elles jugent qu'une prolongation de la suspension jusqu'au 15 septembre 2026 serait suffisante pour compléter ce processus.

II. MOTIFS AU SOUTIEN DE LA SUSPENSION DE L'INSTANCE

18. Les parties soutiennent qu'il y a lieu de suspendre l'instance pour une durée de quatre (4) mois supplémentaires, soit jusqu'au **15 septembre 2026**, afin d'attendre l'issue des discussions de règlement.
19. Les parties ont manifesté une réelle volonté pour entreprendre des discussions approfondies afin d'explorer les possibilités de règlement hors Cour. Par conséquent, conformément aux principes directeurs du *Code de procédure civile*, dont le principe de la proportionnalité, il est dans le meilleur intérêt de la justice que cette honorable Cour accueille la présente *Demande conjointe de suspension de l'instance*.
20. Une telle suspension évitera aux parties d'avoir recours aux ressources judiciaires dans le cadre de procédures longues et coûteuses.
21. La présente demande est soumise de consentement entre les parties.
22. La présente *Demande conjointe de suspension de l'instance* est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

- A. ACCUEILLIR** la présente *Demande conjointe de suspension de l'instance* ;
- B. PROLONGER** la suspension de l'instance jusqu'au 15 septembre 2026 ;
- C. LE TOUT** sans frais de justice.

Montréal, le 6 mai 2026

Osler Hoskin Harcourt Senecal snc

OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./S.R.L
Procureurs de la Défenderesse

Me Éric Préfontaine / Me Quentin Montpetit
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1100
Montréal (Québec) H3B 4W5
Téléphone : (514) 904-8100
Télécopieur : (514) 904-8101

Courriels : eprefontaine@osler.com
qmontpetit@osler.com
notificationosler@osler.com

Notre dossier : 1192174

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Me Quentin Montpetit, avocat, exerçant ma profession au sein du cabinet Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., situé au 1000 rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1100, en les ville et district de Montréal, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des procureurs de la Défenderesse ;
2. J'ai lu la présente *Demande conjointe en prolongation de la suspension de l'instance* et tous les faits qui y sont allégués sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, ce 6 mai 2026



Me Quentin Montpetit

Déclaré sous serment devant moi,
à Montréal, ce 6 mai 2026



Commissaire à l'assermentation
pour le Québec



C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

No : 500-06-000931-184

TOITURES T.B. BOYER INC.

Demanderesse

c.

PAGES JAUNES SOLUTIONS NUMÉRIQUES
ET MÉDIAS LIMITÉE

Défenderesse

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires :

Me Jean-Philippe Caron / Me Al Brix
CALEX LÉGAL INC.

1625, rue Sainte-Catherine Ouest, Suite 300

Montréal (Québec) H3H 1L8

Téléphone : (514) 548 3023

Télécopieur : (514) 846 8844

Courriels : jpc@calex.legal / ab@calex.legal

PRENEZ AVIS que la *Demande conjointe en prolongation de la suspension de l'instance* sera présentée devant la Cour supérieure au Palais de justice de Montréal, situé au 1 rue Notre-Dame Est, dans la ville et le district judiciaire de Montréal, à une date à être déterminée par l'honorable Marc St-Pierre, J.C.S., juge désigné pour assurer la gestion particulière du présent dossier.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 6 mai 2026



OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./S.R.L.

Procureurs de la Défenderesse

Me Éric Préfontaine / Me Quentin Montpetit

1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1100

Montréal (Québec) H3B 4W5

Téléphone : (514) 904-8100

Télécopieur : (514) 904-8101

Courriels : eprefontaine@osler.com

qmontpetit@osler.com

notificationosler@osler.com

Notre dossier : 1192174

De : [Jansen, Jessica](#)
À : [Jean-Philippe Caron; "ab@calex.legal"](#)
Cc : [Préfontaine, Éric; Montpetit, Quentin](#)
Cci : ["Yellow Pages Limited Toitures T.B. Boyer Inc. Class Acti 1192174.1 Correspondence E Mail Toitures T.B. Boyer Inc. Class Acti 1192174."](#)
Objet : NOTIFICATION | 500-06-000931-184 | Toitures T.B. Boyer inc. c. Pages Jaunes Solutions Numériques et Médias Limitée | Demande conjointe en prolongation de la suspension de l'instance
Date : Wednesday, May 6, 2026 11:16:01 AM
Pièces jointes : [image002.png](#)
[Demande conjointe de suspension de l'instance. Mai 2026.pdf](#)

BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR UN MOYEN TECHNOLOGIQUE
(art. 134 C.p.c.)

EXPÉDITEUR

-
NOM : Me Éric Préfontaine / Me Quentin Montpetit
ADRESSE : OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l..
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1100
Montréal (Québec) H3B 4W5
TÉLÉPHONE : 514-904-8100
TÉLÉCOPIEUR : 514-904-8101
COURRIEL : eprefontaine@osler.com / qmontpetit@osler.com
NOTIFICATION : notificationosler@osler.com
NOTRE DOSSIER : 1192174

DESTINATAIRES

NOMS : Me Jean-Philippe Caron, Me Al Bixi
CABINET : Calex Légal Inc.
COURRIEL : jpc@calex.legal / ab@calex.legal

Lieu de transmission : Montréal
Date de transmission : Le 6 mai 2026
Heure de transmission : Voir l'heure exacte dans l'entête du courriel

Nombre total de pages, incluant le présent bordereau: 6 pages

Nature du document : **DEMANDE CONJOINTE EN SUSPENSION DE L'INSTANCE, DÉCLARATION SOUS SERMENT, AVIS DE PRÉSENTATION**

No du dossier de cour : 500-06-000931-184

Ce message contient des renseignements confidentiels ou privilégiés et est destiné seulement à la personne à qui il est adressé. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire.

Jessica

OSLER

Jessica Jansen

Adjointe juridique | Legal Assistant

514.904.5854 | jjansen@osler.com

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. | osler.com

25 

**PROUDLY CELEBRATING
25 YEARS IN QUEBEC**

*This milestone would not have been possible without
the support of our valued clients and friends.*

500-06-000931-184

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des action collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL**

TOITURES T.B. BOYER INC.

Demanderesse

C.

**PAGES JAUNES SOLUTIONS
NUMÉRIQUES ET MÉDIAS LIMITÉE**

Défenderesse

**DEMANDE CONJOINTE EN
PROLONGATION DE LA SUSPENSION DE
L'INSTANCE, DÉCLARATION SOUS
SERMENT, AVIS DE PRÉSENTATION
(Article 156 C.p.c.)**

ORIGINAL

**Me Éric Préfontaine / Me Quentin Montpetit
Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./S.R.L**
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1100
Montréal (Québec) H3B 4W5
Tél : 514.904.8100 Téléc. : 514.904.8101

Code : BO 0323

Notre dossier : 1192174

Courriels : eprefontaine@osler.com /

qmontpetit@osler.com / notificationosler@osler.com